

**DÉCRET N° 2023 – 611 DU 29 NOVEMBRE 2023**

portant nomination de membres au sein du Conseil d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-444 du 08 septembre 2021 portant approbation des statuts du Fonds de Développement de l'Artisanat ;
- vu** le décret n° 2022-316 du 25 mai 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat ;
- vu** le décret n° 2023-127 du 05 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 novembre 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **Yacoubou AMADOU**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale, en remplacement de monsieur Menongbédji Gérard KPATINDE ;
- monsieur **Nicolas AHOISSOUSSI**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, en remplacement de monsieur L. Valère HOUSSOU ;
- monsieur **Sofiyanou IMOROU**, représentant de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin, en remplacement de monsieur Joyanot AMOUZOUN.

Les intéressés poursuivent le mandat en cours pour le reste de sa durée.

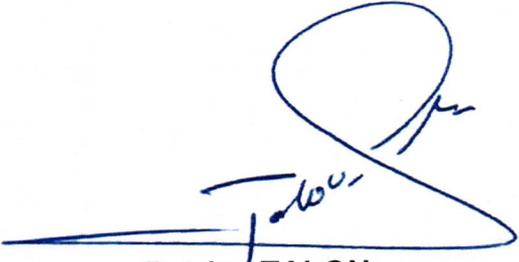
### Article 3

Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

Le Ministre des Petites et Moyennes  
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



**Modeste Tihounté KEREKOU**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MTCA : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 3 ; JORB : 1.